

Direction de la Santé Publique
Sous-direction de l'offre et des parcours de soin
Pôle Santé mentale

2026 DSP 32 Subventions (42.663 euros) à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La santé mentale est un enjeu fondamental de santé publique. Si elle est définie par l'Organisation mondiale de la santé comme « un état de bien-être qui permet d'affronter le stress de la vie, de s'épanouir, d'apprendre, de travailler et de contribuer à la vie de la communauté », le champ des difficultés qui peuvent obérer la santé mentale d'un individu est vaste et encore mal tabou ou réduit à des caricatures pathologisantes, comme si la santé mentale se résumait à l'absence de troubles ou de handicaps mentaux. Les difficultés de santé mentale touchent aujourd'hui toutes les tranches d'âge et tous les milieux sociaux. Leur impact sur l'espérance de vie et l'inclusion sociale des personnes concernées, mais aussi de leurs proches et aidants, est encore insuffisamment documenté et discuté dans le débat public, en dépit de leur poids social et économique majeur pour la collectivité.

Les troubles mentaux représentent en effet l'un des principaux fardeaux en matière d'années de vie en bonne santé perdues. En France, ils sont devenus le premier motif de reconnaissance d'affection de longue durée par l'Assurance Maladie. Si leur coût pour la collectivité n'est évidemment qu'un indicateur partiel, qui ne rend pas compte de leur répercussion intime dans les vies des personnes concernées, il est néanmoins frappant de noter que les « maladies psychiatriques » associées à l'ensemble des « traitements chroniques par psychotropes » constituent aujourd'hui le premier poste de remboursements de soins par l'assurance maladie (14%) et seraient responsables de 35 à 45 % de l'absentéisme au travail. Les troubles mentaux représentent la première cause d'invalidité et diminuent plus globalement le nombre d'années de vie en bonne santé.

A rebours de siècles de stigmatisation et de relégation, les personnes touchées par des troubles mentaux ont le droit fondamental de pouvoir évoluer dans des

environnements sociaux, familiaux, de travail et de soin qui leur permettent de décider ce qu'elles souhaitent pour elles-mêmes.

C'est pourquoi la Ville de Paris s'engage activement en faveur d'une société inclusive, et renforce l'offre de soins, en améliorant la coordination et l'animation territoriale entre les acteurs du secteur, notamment dans les quartiers politique de la Ville et les quartiers populaires, et poursuit une politique de soutien financier aux associations qui mènent des actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement des personnes concernées. De plus, la ville de Paris participe à un plaidoyer global pour la déstigmatisation des troubles de la santé mentale et la promotion d'une société inclusive et non discriminante.

Par cette stratégie, la ville de Paris vise à améliorer la prévention et le repérage précoce des difficultés de santé mentale, à fluidifier les parcours de soin et à renforcer l'inclusion des personnes concernées, dans une logique de santé mentale publique et de solidarité territoriale.

Face à ces défis majeurs et en écho à la dynamique de la grande cause nationale 2025, renouvelée en 2026, la ville de Paris a souhaité organiser en avril 2026 la deuxième édition du « mois de la santé mentale », avec près de 200 événements. Cette initiative vise à briser la stigmatisation autour des troubles de la santé mentale, à donner la parole aux personnes concernées et à mettre en lumière les solutions et initiatives existantes.

Pour accompagner cette initiative, un appel à projets doté de 50.000 euros a été lancé en octobre 2025. Il s'agit de donner la parole aux personnes concernées par des troubles mentaux, de renforcer la déstigmatisation des troubles de la santé mentale, de sensibiliser le grand public aux enjeux de santé mentale à tous les âges de la vie et d'encourager le dialogue et les initiatives locales en matière de santé mentale, à travers des actions innovantes et percutantes. Les actions ou événements proposés par les structures candidates devaient démontrer un rayonnement à l'échelle d'un ou plusieurs arrondissements ou à l'échelle parisienne.

128 candidatures ont été déposées et 15 structures ont été retenues à l'issue d'un travail de sélection guidé par les principes suivants : respect du cahier des charges, intérêt de l'événement ou de l'initiative pour le territoire parisien, faisabilité dans les délais impartis.

Compte tenu de l'engagement de la collectivité parisienne en matière de santé mentale, je vous propose de retenir dans le cadre de l'appel à projets du mois de la santé mentale ces 15 structures, pour les projets décrits ci-dessous :

Structures	MONTANT PROPOSE
Café associatif Pernety : 4 événements au Moulin à Café autour de la santé mentale et de l'expression artistique : scène ouverte, ciné-débat, atelier d'écriture sensible et exposition participative	2 500 €
Association Advocacy Paris Île-de-France : journée « Pour un environnement de bonne santé mentale » avec jeux, débats, expressions artistiques et spectacle	2 000 €
CEMEA : atelier citoyen et artistique dans l'espace public et conférence-débat sur la santé mentale des jeunes dans le 18e	2 500 €
MGEN Action sanitaire et sociale : atelier d'imprimerie autour du travail et du processus de rétablissement en santé mentale	1 114 €
Association Aurore : réalisation et diffusion d'un film autour de la santé mentale des personnes exilées	3 500 €
Médéa Compagnie : représentation théâtrale suivie d'un bord plateau et d'un échange avec le public autour de la santé mentale	2 046 €
CAIREP : journée de conférences sur l'ethnopsychologie et l'accompagnement des familles d'origines étrangères	1 471 €
JUNA : journée immersive mêlant courts-métrages, ateliers artistiques, rencontres et pôle ressources	2 000 €
CPTS Paris 10e : « Esprits libres », journée de sensibilisation avec stands, ateliers et espace convivial dans le 10e	2 050 €
Le Labo des histoires : ateliers « Mots du corps / Mots du soin » mêlant écriture, boxe et création poétique autour du soin	4 300 €
CPTS Paris 12 : ensemble d'actions de sensibilisation avec débat, ateliers d'écriture, jeux, ateliers enfants et lycéens	3 000 €
Gaîté Lyrique S.A.S. : festival Susurre avec podcasts, ateliers, écoutes, créations sonores et parcours pour jeunes et partenaires du territoire	4 500 €
Foyer des jeunes travailleurs de la Cité des Fleurs : ciné-débat et ateliers de sophrologie autour de la santé mentale et du lien social dans le 17e	2 000 €
Derrière la blouse : mini-série documentaire sur les initiatives parisiennes en santé mentale diffusée sur les réseaux	5 000 €
Compagnie Lunoé : deux représentations de « Je ne suis pas dans mon assiette » suivies d'échanges sur les TCA	4 682 €

Total	42 663 €
-------	----------

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris